



Grille de sélection commune aux appels à candidatures

« Bâtiments d'élevage » et « Mécanisation en zones de montagne »

Type d'Opérations 04.11 du **Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes**

Grille sous réserve de l'approbation par le Comité de Suivi de décembre 2018

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION

Ce document décrit, pour les différents critères de la grille de sélection du dispositif 04.11, la procédure de notation ainsi que, le cas échéant, les pièces justificatives qui doivent être jointes au dossier de demande de subvention.

Critère Installation et maintien de l'emploi	
Notation (maximum 15)	0 - Sans objet 6 - Nouvel installé depuis moins de 5 ans 15 - Nouvel Installé sous engagement JA (PE en cours et DJA) 15 - Pénalisés par la sortie de ZDS <p style="text-align: right;">notes non cumulables</p>
Pièces à fournir	→ Un justificatif MSA mentionnant une installation dans les 5 années précédant le dépôt de la demande permet d'attribuer 6 points → Un Certificat JA , ou une décision d'attribution de la DJA (voire avis favorable de la CDOA) permet d'attribuer 15 points → L'appartenance à la liste des bénéficiaires pénalisés par la sortie de ZDS , permet d'attribuer 15 points <i>NB : vérification possible en DDT à compter du mois de janvier de l'année du comité de sélection</i>
Critère Recherche de Valeur Ajoutée (de l'atelier objet du projet), existant ou projeté	
Notation (maximum 6)	0 - Sans objet 3 - Transformation à la ferme existante OU SIQO 6 - Transformation à la ferme existante ET SIQO 6 - Transformation à la ferme prévue au Plan d'Entreprise (pour les Nouveaux Installés) <p style="text-align: right;">notes non cumulables</p>
Pièces à fournir	→ Un justificatif de production SIQO (y.c certificat AB) permet d'attribuer 3 points <i>NB 1 : pour les nouveaux convertis en agriculture biologique, les points pourront être attribués sur présentation de l'attestation de notification à l'Agence Bio</i> <i>NB 2 : l'atelier concerné par le justificatif doit être identique à celui faisant l'objet de la demande de subvention 04.11</i> → Une facture / pièce comptable (datée de moins de 3 ans) permettant de justifier de l'existence d'un atelier de transformation (éléments en lien avec la commercialisation de produits ou en lien avec l'aménagement de l'atelier...), permet d'attribuer 3 points <i>NB : l'atelier concerné par le justificatif doit être identique à celui faisant l'objet de la demande de subvention 04.11</i> → Un projet de transformation fermière prévu au Plan d'Entreprise (pour les nouveaux installés depuis moins de 5 ans en date de la demande d'aide) permet d'attribuer 6 points <i>NB : l'atelier de transformation prévu doit être identique à celui faisant l'objet de la demande de subvention 04.11</i>

Critère Maîtrise des coûts

<p>Notation (maximum 3)</p>	<p>0 - Sans objet</p> <p>1 - Production d'une attestation d'autodiagnostic énergétique</p> <p>2 - Production d'une attestation de réalisation d'un diagnostic (AA, Dia'Terre®, DIALECTE) ou d'une étude des coûts de production (méthode Institut Technique), datées de moins de 3 ans</p> <p>3 - Indépendance protéique</p> <p style="text-align: right;">notes non cumulables</p>
<p>Pièces à fournir</p>	<p>→ Une attestation de réalisation de l'autodiagnostic énergétique « jediagnostiquemaferme », permet d'attribuer 1 point</p> <p><i>NB : pour préparer l'autodiagnostic et gagner du temps sur la saisie en ligne, il est conseillé de préparer le travail de collecte des données sur le formulaire en annexe 1</i></p> <p>→ Une attestation ou une facture de réalisation d'un diagnostic « autonomie alimentaire », Dia'Terre® ou DIALECTE, réalisé dans les 3 ans précédant le dépôt de la demande de subvention, permet d'attribuer 2 points</p> <p>→ Une attestation ou une facture de réalisation d'une étude « coûts de production », ainsi que l'étude elle-même, répondant au cahier des charges précisé infra et réalisée par un tiers qualifié (technicien bâtiment, expert comptable...) et réalisée dans les 3 ans précédant le dépôt de la demande de subvention, permet d'attribuer 2 points</p> <p>L'étude « coûts de production » <u>devra contenir à minima les éléments suivants</u> pour être jugée recevable par le service instructeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coûts de production de l'exercice ciblé par l'étude, à l'échelle de l'atelier objet de la demande de subvention • évolution des coûts de production (à minima, évolution par rapport à l'année précédente) • positionnement de l'exploitation (au regard d'un groupe d'exploitation, d'un réseau de fermes...) <p><i>NB : les charges qui composent le coût de production de l'atelier peuvent être regroupées en sous-ensembles thématiques selon le domaine de l'atelier auquel elles contribuent (alimentation, élevage, bâtiment, foncier, travail...)</i></p> <p>→ La présence d'au moins 10 % de légumineuses, protéagineux et soja dans la surface admissible PAC de l'exploitation permet d'attribuer 3 points</p> <p><i>NB 1 : vérification possible en DDT à compter du mois de janvier de l'année du comité de sélection</i></p> <p><i>NB 2 : ne sont concernées que les légumineuses fourragères destinées à la déshydratation (luzerne, trèfle, sainfoin, vesce, méliot, jarosse, serradelle). Les surfaces prises en compte dans la déclaration PAC seront donc celles afférentes au tableau 1.3 - Protéagineux dans son intégralité et au tableau 1.2 - Oléagineux restreint au seul soja.</i></p>

Critère Performance économique

<p>Notation (maximum 9)</p>	<p>0 - Sans objet</p> <p>3 - Vivabilité : maintien du revenu disponible (EBE - annuités) par associé supérieur à un SMIC à l'issue du projet et dans un délai n+4</p> <p>6 - Viabilité niveau 1 : légère augmentation du revenu disponible (de 5 % à moins de 10 %) par associé (p/r à la moyenne des deux dernières années ou à la moyenne triennale avec retrait de l'année la plus atypique) à l'issue du projet et dans un délai n+4 (atteinte d'un SMIC pour les JA)</p> <p>9 - Viabilité niveau 2 : augmentation du revenu disponible par associé de 10 % ou plus (p/r à la moyenne des deux dernières années ou à la moyenne triennale avec retrait de l'année la plus atypique) à l'issue du projet et dans un délai n+4 (atteinte d'1,5 SMIC pour les JA)</p>
<p>Pièces à fournir</p>	<p>L'attribution de points ne se fait que sur présentation de l'une des études économiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'entreprise et étude détaillée mentionnant l'investissement objet de la demande, pour tout nouvel installé depuis moins de 5 ans en date de la demande (y.c pour les sociétés déjà existantes, lorsqu'il y a installation d'un JA) • Synthèse réalisée sur la base d'une étude économique externalisée pour tous les autres porteurs (cf. modèle en annexe 2) ; cette synthèse économique, pour être jugée recevable par le service instructeur, devra mettre en évidence les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ indication du revenu antérieure disponible par chef d'exploitation (2 ou 3 exercices comptables) ○ prévision du revenu disponible en 4^{ème} année du projet (la 1^{ère} année étant l'année de début des opérations) <p><i>NB : revenu disponible = EBE (avant prélèvement privés) - annuités (y.c les annuités des associés en cas de forme sociétaire). Ce revenu est calculé par chef d'exploitation (à l'exclusion des associés non exploitants). Un chef d'exploitation est considéré comme une unité quel que soit son temps de travail sur l'exploitation</i></p> <p>L'attribution des points se fera de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si le revenu prévisionnel en année 4 est au moins égal au SMIC annuel net de l'année de la demande de subvention, 3 points seront attribués. Si cette condition n'est pas respectée, aucun point ne sera attribué sur le critère (même si l'évolution du revenu est significative) b) Pour les nouveaux installés depuis moins de 5 ans en date de la demande, les points (6 ou 9) sont attribués si le prévisionnel à l'issue du PE atteint 1 ou 1,5 SMIC annuel net

Critère Performance économique

	<p>c) Pour les autres porteurs et sous réserve que la vivabilité soit constatée (a), les points sont attribués au regard de l'évolution entre revenu de référence et revenu prévisionnel en année 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • [+ 5 % ; + 10%[: 6 points • ≥ 10 % : 9 points <p><i>NB : l'année de référence est calculée comme la moyenne des 2 derniers exercices ou des 3 derniers exercices avec retrait de l'année la plus atypique. Si cette moyenne est inférieure au Revenu Minimum Installation de l'année de la demande de subvention, c'est le RMI qui sera pris comme référence</i></p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Critère Priorité de filière

<p>Notation (maximum 9)</p>	<p>0 - Sans objet 3 - Priorité 3 6 - Priorité 2 9 - Priorité 1</p>
<p>Pièces à fournir</p>	<p>Les points sont attribuables au regard de l'annexe 2 des appels à candidatures « bâtiments d'élevage » et « mécanisation en zones de montagne ». Le service instructeur analysera les caractéristiques du projet (type de projet, taille du cheptel, dépenses présentées, appartenance à une OP...) au regard des priorités définies par la filière.</p> <p>Certaines pièces peuvent être exigées selon les filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ovins : diagnostic Équipement des Exploitations • Équins/Asins : attestation de salaire (ou factures) d'un cavalier professionnel ou certificat d'adhésion à un stud-book reconnu par le MAAF ou attestation de participation à un concours d'élevage modèles et allures et/ou à un concours équestre FFE ou SHF, ou éléments comptables permettant d'apprécier la diversification de l'élevage équin (sport, travail, loisirs, lait, viande)

Critère Pratique agricole exemplaire

<p>Notation (maximum 2)</p>	<p>0 - Sans objet 2 - Labellisation ou certification environnementale de l'exploitation (GIEE, HVE, DEPHY, AB, Groupe 30 000), production sous SIQO territorialisé avec exigences agroécologiques</p>
<p>Pièces à fournir</p>	<p>→ La présentation de l'une des attestations suivantes permet d'attribuer 2 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • labellisation GIEE ou 30 000 du collectif d'appartenance • appartenance au réseau DEPHY • certification AB, ou notification à l'Agence Bio • certification HVE <p>→ Un justificatif de production (de l'atelier objet de la demande ou d'un autre atelier de l'exploitation) sous SIQO permet d'attribuer 2 points <u>sous réserve</u> que le SIQO soit reconnu dans la liste de l'INAO avec exigences agroécologiques</p> <p><i>NB : liste disponible à compter du mois de janvier de l'année du comité de sélection sur le site « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », dans la rubrique dédiée au dispositif</i></p>

Critère Réglementation sanitaire ou environnementale (RSE)

<p>Notation (maximum 6)</p>	<p>0 - Sans objet 3 - Dépenses de biosécurité accompagnant un projet de création en filière avicole ou porcine 6 - Dépenses de biosécurité accompagnant un projet de rénovation en filière avicole ou porcine 6 - Projet de gestion des effluents éligible à la mise aux normes « nitrates » notes non cumulables</p>
<p>Pièces à fournir</p>	<p>Les points sont attribuables au regard des dépenses éligibles présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dépenses de mise aux normes nitrates en zone vulnérable • dépenses de biosécurité en filières avicole ou porcine, identifiées dans l'arrêté du 8 février 2016 modifié par l'arrêté du 15 juillet 2016 et dans l'arrêté du 16 octobre 2018 consolidé le 26 novembre 2018

ANNEXE 1

Formulaire de préparation de l'autodiagnostic « jediagnostiquemaferme »

L'auto-diagnostic énergie / Gaz à Effet de Serre (GES) est un outil d'estimation des performances énergétiques et des émissions de GES destiné aux exploitations agricoles. Il permet d'obtenir rapidement des références sur des systèmes de productions similaires et de se comparer avec d'autres exploitations. Il doit nourrir la réflexion dans la construction d'un projet de long terme visant à adopter des bonnes pratiques énergétiques.

Pour faciliter vos réponses, munissez-vous des documents que vous avez (autres diagnostics, résultats comptables, factures...). Répondez aussi précisément que possible aux questions. Si vous n'avez pas la valeur exacte, vous pouvez également donner une estimation.

ETAPE 1 >> ETAPE 2 >> ETAPE 3 >> ETAPE 4 >> RÉSULTATS

1 Données globales de l'exploitation

Champs	
Surface agricole utile (SAU) <i>Il s'agit de la surface agricole utile à renseigner en hectares (ha), hors estives collectives et transhumance. Si pas de SAU, mettre "1" ha par défaut. Cette valeur est utilisée comme diviseur des résultats énergie et GES.</i>	
Année de référence <i>Choisir l'année de référence pour l'auto-diagnostic</i>	
Département <i>Choisir le département où se situe votre exploitation</i>	
Préciser le système de production principal de votre exploitation <i>Choisir dans la liste la production principale de votre exploitation</i>	
Préciser le système de production secondaire de votre exploitation <i>Choisir dans la liste la production secondaire par ordre d'importance de votre exploitation</i>	

ETAPE 1 >> **ETAPE 2** >> ETAPE 3 >> ETAPE 4 >> RÉSULTATS

2 Vos systèmes de production principaux

NB - Reporter uniquement les deux systèmes de production sélectionnés en étape précédente

Systèmes de productions	
Maraîchage <i>Indiquer la quantité totale produite dans l'année de référence en tonnes de légumes. Cette valeur est utilisée comme diviseur des résultats énergie - GES. Par défaut, mettre "1"</i>	
Equins <i>Nombre moyen d'animaux présents sur l'année sur l'exploitation : par exemple un cheval présent du 1er janvier au 31 mars compte pour 0.25 têtes, un poulain né au 1er avril qui reste jusqu'à la fin de l'année va compter pour 0.75. Tout équidé poney, cheval ou âne présent toute l'année va compter pour 1</i>	
Élevage laitier <i>Indiquer la production laitière totale de l'année de référence en milliers de litres de lait. Cette valeur est utilisée comme diviseur des résultats énergie - GES. Par défaut, mettre "1"</i>	

Elevage viande <i>Indiquer en tonnes la quantité totale de viande produite durant l'année de référence. Cette valeur est utilisée comme diviseur des résultats énergie - GES. Par défaut, mettre "1"</i>	
Viticulture et vin <i>Indiquer la production totale de l'année de référence en hectolitres. Cette valeur est utilisée comme diviseur des résultats énergie - GES. Par défaut, mettre "1". Le calcul du rendement en hl/ha est lié au rendement en jus soit le poids de raisin nécessaire pour obtenir 100 l de vin. Il est compris, en fonction du cépage et du millésime entre 115 et 135 kg pour 100 l. Les cépages à grosses baies ont un rendement en jus faible (environ 115 kg /100 l) et les cépages à petites grappes et petites baies, un rendement en jus élevé (environ 135 kg /100 l).</i>	
Arboriculture <i>Indiquer la production totale de l'année de référence en tonnes de fruits. Cette valeur est utilisée comme diviseur des résultats énergie - GES. Par défaut, mettre "1"</i>	
Serre chauffée <i>Indiquer la quantité totale produite dans l'année de référence en tonnes de produits. Cette valeur est utilisée comme diviseur des résultats énergie - GES. Par défaut, mettre "1"</i>	
Grandes cultures <i>Indiquer la quantité totale de l'année de référence en tonnes de céréales. Cette valeur est utilisée comme diviseur des résultats énergie - GES. Par défaut, mettre "1"</i>	
Apiculture <i>Indiquer la quantité totale produite dans l'année de référence en tonnes de miel. Cette valeur est utilisée comme diviseur des résultats énergie - GES. Par défaut, mettre "1"</i>	

NB : la quantité totale produite est la somme de la quantité de la production principale et de la quantité de la production secondaire. Attention : pour viticulture et vin, il faut convertir les "hl de vin" en tonne, en multipliant la valeur par 0,1 (1 hl = 1 tonne). Pour les équins : en général, ces systèmes de production sont spécifiques (ne produisent pas autre chose). l'unité étant un nombre d'animaux, il ne faut pas tenir compte des éventuelles autres productions. Proposition (à valider) : ne pas permettre une production secondaire si on a choisi "équins" en production principale.

3 Cheptel présent sur l'exploitation

Cheptel présent sur l'exploitation	
Vaches laitières <i>Indiquer l'effectif moyen annuel en nombre de têtes (moyenne entre début et fin d'exercice) Indiquer le % moyen de temps au pâturage des animaux Indiquer le % moyen de temps pendant lequel les animaux produisent du fumier ou autres déjections solides Indiquer le % moyen de temps pendant lequel les animaux produisent du lisier ou autres déjections liquides</i>	
Vaches allaitantes <i>Idem</i>	

3.3 Autres cheptels <i>Idem</i>	
Brebis (lait / viande) <i>Idem</i>	
Chèvres (lait) <i>Idem</i>	
Chevaux <i>Idem Pas de lisier</i>	
Poneys <i>Idem Pas de lisier</i>	
Truies <i>Idem</i>	
Porc à l'engrais <i>Idem</i>	
Volailles <i>Idem</i>	

4 Consommations et production d'énergies

Consommations et production d'énergies	
Consommations d'énergies directes	
Gazoles et essence (carburants) <i>Indiquer la quantité totale de carburants sur l'année en litres : gazole non routier, gazole routier, essences, carburants des tiers pour des travaux sur l'exploitation (CUMA, entreprises, voisins...)</i>	
Fioul domestique (combustible) <i>Indiquer la quantité de fioul en litres utilisée comme combustible (chauffage, séchage, groupe électrogène...)</i>	
Propane (et butane) <i>Indiquer la quantité de propane et de butane en Kg utilisée comme combustible (chauffage, séchage...) et éventuellement comme carburant (GPL, manutention...)</i>	
Gaz naturel <i>Indiquer la quantité de gaz naturel en kWh PCS utilisée comme combustible (chauffage, séchage...)</i>	
Électricité du réseau <i>Indiquer la consommation totale d'électricité (en kWh) de l'exploitation, tous compteurs confondus, prélevée sur le réseau électrique</i>	

Production photovoltaïque ou éolien <i>Indiquer la quantité d'électricité renouvelable produite en kWh (autoconsommée + vendue au réseau électrique)</i>	
Bois et autres biomasse <i>Indiquer la quantité en tonnes de bois sec (éq 25% d'humidité) ou équivalent de bois sec. 1 m3 de plaquettes = env. 0,3 tonne de bois sec.</i>	
Production d'énergies directes	
Production photovoltaïque ou éolien <i>Indiquer la quantité d'électricité renouvelable produite en kWh (autoconsommée + vendue au réseau électrique)</i>	
Bois et autres biomasse <i>Indiquer la quantité en tonnes de bois sec (éq 25% d'humidité) ou équivalent de bois sec en tonnes de bois sec</i>	

ETAPE 1 >> ETAPE 2 >> **ETAPE 3** >> ETAPE 4 >> RÉSULTATS

5 Consommations d'intrants

Consommations d'intrants	
Types d'intrants	
Engrais minéral azoté <i>Total des achats d'engrais minéraux azotés en kg d'azote (pas de séparation en plusieurs types de N)</i>	
Plastiques annuels <i>Plastiques renouvelés tous les ans en kg/an (ficelles, films, sacs...)</i>	
Fourrages achetés <i>Fourrages grossiers et paille de litière achetés</i>	
Concentrés simples achetés <i>Céréales brutes achetées en sus de l'autoconsommation en tonnes de MB</i>	
Tourteau de soja <i>Tourteaux et autres concentrés protéiques importés en tonnes de MB</i>	
Concentrés composés achetés <i>Granulés ou floconnés en tonnes de MB. Mélanges énergie/protéines fabriqués. Pour simplifier, il faut additionner les quantités achetées (autres que tourteaux de soja) en un seul type "moyenne"</i>	
Tunnels maraîchers plastiques <i>Comprend la structure et les plastiques amortis sur 3-4 ans en m2</i>	
Bâtiments agricoles <i>Surface tous types confondus en m2 (élevage, hangar...)</i>	

6 Variation de stock carbone

Types d'intrants	
Renseignez les surfaces relatives à la campagne agricole retenue pour cet auto-diagnostic	
Prairies de plus de 5 ans <i>Indiquer la surface en prairies de plus de 5 ans et de moins de 30 ans en ha</i>	
Prairies de plus de 30 ans <i>Indiquer la surface en prairies naturelles, permanentes de plus de 30 ans, hors estives, parcours et transhumances collectifs en ha</i>	
Vignes et vergers <i>Indiquer la surface des parcelles de vignes et vergers (controunières comprises) en ha</i>	
% enherbement vignes et vergers <i>Indiquer le % d'enherbement = proportion de la surface qui est enherbée de manière permanente (sans destruction chimique ni travail du sol) en ha</i>	
Haies <i>Indiquer la surface au sol des haies (longueur x largeur), comprenant des arbres de haut jet. Ne pas compter les haies basses et haies jeunes en ha</i>	
Semis direct (no tillage) <i>Absence de travail du sol sur la surface : outil spécifique de semis direct (striptill compris dans la mesure où le reste de la surface n'est pas travaillé) en ha</i>	
Sylvopastoralisme <i>Surface de prairies avec couvert arboré, inclus dans la SAU (hors estives, transhumance...). Pour les parcours, ne compter que les surfaces dont la couverture boisée est > 25% - en ha</i>	
Agrosylviculture <i>Surface totale en ha en agroforesterie (avec environ 50 à 100 arbres par ha). Ne compter que les plantations de plus de 10 ans.</i>	
Renseignez les surfaces relatives à la campagne agricole retenue pour cet auto-diagnostic	
Conversion de terres arables en prairies permanentes <i>Surfaces de terres labourables converties en prairie de plus de 5 ans, et ce durant les 5 dernières années en ha</i>	
Conversion de prairies permanentes en terres arables <i>Surface de prairies naturelles ou de prairies de longue durée (plus de 5 ans) labourées (ou dont le sol a été travaillé), et ce durant les 5 dernières années.</i>	

ANNEXE 2 Modèle de synthèse économique

Synthèse Economique PCAE

1- Etat CIVIL

Nom Prenom
lieu dit
CP Commune
Date de création Entreprise
Zonage:

Associés

	Statut	%parts	JA
0	0	0	0

Si JA date Installation

2- LE PROJET

2- L'EXPLOITATION

MAIN D'ŒUVRE

	Ex 1	Ex 4
Chef(s) Exploitation		
MO familiale		
Salarié permanent.		
0	0	0

SURFACE

	Ex 1	Ex 4
SAU en fermage		
SAU en propriété		
Mise à disposition		
0,0	0,0	0,0

ANIMAUX

	Ex 1	Ex 4
Vaches laitières		

ASSOLEMENT

	Ex 1	Ex 4
Céréales		
Maïs ensilage		
Prairies Temp.		
Prairies perm.		
0,0	0,0	0,0

La PRODUCTION

	Ex1		Ex4	
	Qte	PU	Qte	PU

MODE de COMMERCIALISATION

Lait	Coop xxx
Animaux	
Animaux	
Animaux	

3- LES INVESTISSEMENTS et LE FINANCEMENT

An	Nature	Montant (€)	Subvention Cession	Autofin.	Emprunt	Tx	Durée	Annuités 4 ^e année
		0	0	0	0			0

4- Les RESULTATS ECONOMIQUES

4.1 La Réalisation

Revenu Disponible
par chef exploitation

N-2	N-1	N

Moyenne (*)

(*) si 3 ans suppression année la + Haute

4.2 La prévision

	Ex 1	EX 4
Produits		
<i>Dont subventions</i>		
EBE	+	
Annuités d'exploitation	-	
Annuités privées prof.	-	
Revenu Disponible	=RD	

Nombre chef exploitation		
Revenu disponible / CE		

Prélèvements Privés	PP	
Marge d' Orientation	RD-PP	

EBE/Produits		
Annuités/EBE		

Revenu Disponible/CE (N+4 /Moyenne)	
Revenu Disponible /CE N+4 en Nb Smic annuel	

Nom de l'organisme / expert

J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci dessus

Signature et Cachet

Nom Prénom de l'exploitant demandeur

J'atteste que cette étude économique PCAE a été établie sous ma propre responsabilité

Signature et nom de l'exploitant